

Le 16 août 2024

Ce document contient des renseignements essentiels sur le Fonds Actif actions privilégiées canadiennes Evolve. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant, visitez le site Web d'Evolve Funds Group Inc. (« Evolve ») au www.evolveetfs.com ou communiquez avec Evolve à l'adresse info@evolveetfs.com ou en appelant au 416.214.4884 ou au 1.844.370.4884.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Date de création du FNB :	Au 29 septembre 2017	Gestionnaire du fonds :	Evolve Funds Group Inc.
Valeur totale au 30 juin 2024 :	49 488 827 \$	Gestionnaire de portefeuille :	Evolve Funds Group Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,91 %	Sous-conseiller :	Addenda Capital
		Distributions :	Mensuelles, le cas échéant

INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS (période de 12 mois se terminant le 30 juin 2024)

Symbole boursier :	DIVS	Volume quotidien moyen :	8 949
Bourse :	Bourse de Toronto (TSX)	Nombre de jours de négociation :	250 sur 250
Devise :	\$ CA		

INFORMATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX (période de 12 mois se terminant le 30 juin 2024)

Cours du marché :	De 13,08 \$ à 15,47 \$
Valeur liquidative :	De 13,11 \$ à 15,50 \$
Écart acheteur-vendeur moyen :	0,59 %

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le www.evolveetfs.com.

DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?

Le FNB cherche à fournir aux porteurs de parts un revenu stable et une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans un ensemble diversifié d'actions privilégiées d'émetteurs canadiens en plus d'émetteurs américains et internationaux.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 30 juin 2024. Les placements du FNB fluctueront.

10 principaux placements (au 30 juin 2024)	% de la valeur liquidative	Répartition des placements (au 30 juin 2024)	% des actifs
Royal Bank of Canada, Series 'BT', Variable, Callable, Perpetual	5,4 %	Services financiers	68,9 %
The Toronto-Dominion Bank, Variable, Callable, Perpetual	4,9 %	Énergie	22,7 %
Bank of Montreal, Variable, Callable, Perpetual	4,7 %	Service publics	5,8 %
The Toronto-Dominion Bank, Preferred, Series '3'	3,9 %	Services de communication	1,0 %
Enbridge Inc., Preferred, Series '19'	3,7 %		
Power Corporation of Canada, Preferred, Series 'G', Perpetual	3,3 %		
Canadian Imperial Bank of Commerce, Preferred, Series '47'	3,2 %		
Manulife Financial Corporation, Variable, Callable	3,2 %		
Pembina Pipeline Corporation, Preferred, Series '15'	3,0 %		
The Toronto-Dominion Bank, Preferred, Series '28'	2,9 %		
Pourcentage total des 10 principaux placements	38,2 %		
Nombre total de placements	66		

QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Evolve estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**. Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

AUCUNE GARANTIE

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?

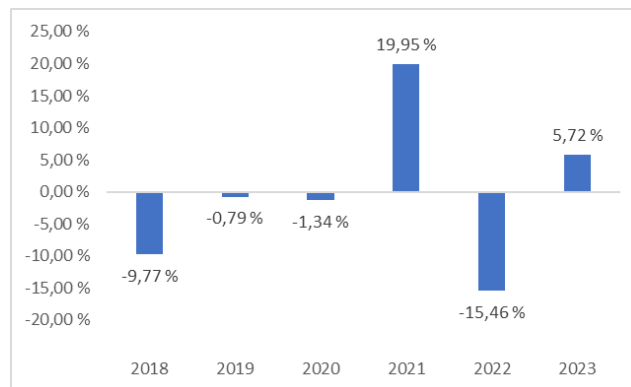
Cette section vous indique le rendement des parts de FNB non couvertes du FNB au cours des 6 dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement¹. Ils réduisent le rendement du FNB.

¹ Les rendements sont calculés en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement des parts de FNB non couvertes du FNB au cours des 6 dernières années. Le FNB a perdu de la valeur au cours de 4 des 6 années.

La fourchette de rendement et la fluctuation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer le risque qui était associé au FNB par le passé. Elles ne vous indiquent pas le rendement futur du FNB.



Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Le tableau présente le meilleur et le pire rendement des parts de FNB non couvertes sur trois mois au cours des 6 années. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient être supérieurs ou inférieurs dans le futur. Déterminez l'importance de la perte que vous seriez prêt à assumer en peu de temps.

	Rendement	Période de 3 mois se terminant le	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	17,54 %	31 août, 2020	Votre placement augmenterait pour atteindre 1 175,44 \$
Pire rendement	-27,93 %	31 mars, 2020	Votre placement chuterait à 720,75 \$

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts de FNB non couvertes du FNB.

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans le FNB à sa création disposerait de 1 087,65 \$ au 30 juin 2024, soit un rendement composé annuel de 1,25 %.

NÉGOCIATION DES PARTS DE FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.

Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.

Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.

En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.

La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une exposition aux actions privilégiées ;
- sont prêts à accepter le risque lié aux actions privilégiées ; et
- recherchent un rendement provenant d'actions privilégiées.

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de FNB non couvertes du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. COURTAGES	Vous devrez peut-être payer une commission chaque fois que vous achetez et vendez des parts de FNB non couvertes du FNB. Les commissions peuvent varier selon la maison de courtage. Certaines maisons de courtage peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un montant d'achat minimal.								
2. FRAIS DU FNB	<p>Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB. Au 31 décembre 2023, les frais du FNB s'élevaient à 0,96 % de sa valeur, ce qui correspond à 9,60 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.</p> <table border="1" data-bbox="410 604 1516 842"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: right;">Taux annuel (en % de la valeur du FNB)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion du FNB, des frais d'administration fixes, et coûts des fonds. Les FNB Evolve ont renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.</td> <td style="text-align: right;">0,91 %</td> </tr> <tr> <td>Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.</td> <td style="text-align: right;">0,05 %</td> </tr> <tr> <td>Frais du FNB</td> <td style="text-align: right;">0,96 %</td> </tr> </tbody> </table>	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)		Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion du FNB, des frais d'administration fixes, et coûts des fonds. Les FNB Evolve ont renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,91 %	Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,05 %	Frais du FNB	0,96 %
Taux annuel (en % de la valeur du FNB)									
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion du FNB, des frais d'administration fixes, et coûts des fonds. Les FNB Evolve ont renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,91 %								
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,05 %								
Frais du FNB	0,96 %								
3. COMMISSION DE SUIVI :	La commission de suivi est une commission continue. La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Le FNB ne verse aucune commission de suivi.								

AUTRES FRAIS

Frais	Ce que vous payez
Autres frais	Un montant pouvant atteindre 1 % du prix d'émission, d'échange ou de rachat, ou tout autre montant dont le gestionnaire et le courtier désigné ou un courtier peuvent convenir, à l'égard des parts du FNB peut être imposé pour compenser certains frais d'opérations associés à une émission, à un échange ou à un rachat des parts de ce FNB Evolve. Ces frais ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'entremise des services de la TSX.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation. Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Evolve ou votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Evolve Funds Group Inc.

Scotia Plaza, 40 King Street West, Suite 3404, Toronto ON M5H 3Y2

info@evolveetfs.com

416.214.4884

1.844.370.4884

www.evolveetfs.com